

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2024-70
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :

Avenant n°1
Aménagement de l'ancienne prison en belvédère – Place Jean Brisson – 15100 Saint-Flour
Lot 1 – Gros œuvre

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la délibération n°2022-248 en date du 15 novembre 2022 relative à l'attribution des marchés de travaux de l'aménagement de l'ancienne prison en belvédère – Place J. BRISON à Saint-Flour ;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser des travaux complémentaires concernant le lot 1 – Gros œuvre et que ces prestations sont indispensables à la bonne finition du marché ;

Vu les devis proposés par l'entreprise SARL DE ROSSO pour un montant de 16 358,60 HT soit 19 630,32 € TTC ;

Vu l'avis favorable de la commission des marchés en date du 11 janvier 2024 ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer l'avenant n°1 pour des prestations complémentaires de travaux relatives au lot 1 - gros œuvre avec l'entreprise ci-dessous :

- SARL DE ROSSO pour un montant de 16 358,60 € HT ;

Article 2 : De dire que les crédits sont inscrits au budget général 2024 ;

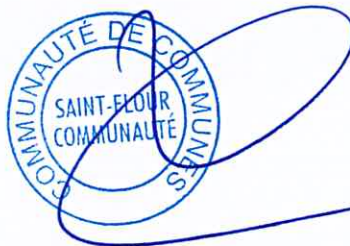
Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour ;

Article 4 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Flour, le 2 février 2024

La Présidente,



Céline CHARRIAUD

Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 19 FEV. 2024

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1311 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le **19 FEV. 2024**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240202-DEC2024-70-AU
Date de réception en préfecture : 19/02/2024